Siège social
31-33 rue de Maurecourt
95280 JOUY LE MOUTIER
Tél : 01.34.43.12.92
FAX : 01.34.43.12.99

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

FOYERS LA GARENNE DU VAL

ASSOCIATION HEVEA

Foyers « La Garenne du Val »

Allée de la Clairière
95630 MERIEL
Tél. : 01.34.48.15.37

I - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Directeur : Monsieur AROUS Morgan, depuis le 1er juillet 2021

Chef de Service : Monsieur ZIRCON Frédéric, depuis le 1er février 2021
Monsieur LOZACH Agnès, depuis le 20 juin 2022

Autorisation : Conseil Départemental du Val d'Oise / ARS

L'autorisation de création par arrêté du 23 août 1991 du président du Conseil Départemental du Val d'Oise porte sur la création d'un Foyer de Vie pour adultes handicapés atteints d'autisme ou tout autre trouble global du développement pour une capacité de 24 places en hébergement, 3 places d'accueil temporaire d'hébergement et 4 places en accueil de jour.

En 2005, la capacité de l'accueil de jour est passée à 11 places.

L'arrêté du 4 juillet 2007 du président du Conseil Départemental du Val d'Oise porte la capacité totale du Foyer de Vie à 50 places soit 36 places en hébergement, 3 places d'accueil temporaire en hébergement et 11 places en accueil de jour.

Au 1er novembre 2015 l'Agence Régionale de Santé a médicalisé 25 places existantes.

Au 1er janvier 2018 l'Agence Régionale de Santé a créé une place d'accueil temporaire en hébergement. La capacité du Foyer d'Accueil Médicalisé aujourd'hui est de 25 places en hébergement et de 1 place d'accueil temporaire.

Public : personnes adultes affectées de troubles autistiques ou autre trouble envahissant du développement et de la communication.

Les établissements La Garenne du Val proposent quatre modes d'accueil :

Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) avec hébergement

Il a pour vocation d'accueillir, en séjour de durée indéterminée, des personnes qui établissent leur domicile au sein de cet établissement. Il permet un accompagnement socio-éducatif, un suivi psychologique et un accompagnement paramédical adaptés 24h/24h, en maintenant des liens familiaux réguliers. Les personnes accueillies ont un certain niveau d'autonomie dans l'acte de la vie quotidienne. L'aide et l'accompagnement à la vie quotidienne, sociale, au suivi de la santé sont modulés en fonction de chacun. Les soins épisodiques sont réalisés par des intervenants extérieurs.

Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) avec hébergement

Il a pour vocation d'accueillir, en séjour de durée indéterminée, des personnes qui établissent leur domicile au sein de cet établissement médicalisé. Il permet une prise en charge médicale et paramédicale, un suivi psychologique et un accompagnement socio-éducatif adaptés 24h/24h, en maintenant des liens familiaux réguliers.

Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) sans hébergement

Il a pour vocation d'accueillir en journée et en séjour d'une durée indéterminée, des personnes dont le domicile est dans leur famille. Il permet un accompagnement socio-éducatif, un suivi psychologique et un accompagnement paramédical adaptés en maintenant une vie familiale quotidienne. L'accueil de jour est un lieu de ressourcement, d'épanouissement, d'échanges, de liens sociaux, d'apprentissage et d'éducation, voire de formation, d'activités et d'ouverture sur l'extérieur.

Séjour Temporaire

Il a pour vocation d'accueillir en hébergement ou en accueil de jour, pour un séjour d'une durée déterminée, par convention de 15 jours à 90 jours, des adultes en cours d'orientation ou en séjour de rupture, voire de répit. Il permet d'évaluer et de proposer des pistes envisageables pour l'élaboration de leur projet de vie. Les séjours de rupture permettent le cas échéant une réévaluation du projet de vie. Dans le cadre de La Réponse accompagnée pour tous, nous privilégierons les personnes sans solution en situation dite complexe à travers un partenariat fort entre la MDPH du Val d'Oise et les établissements de La Garenne du Val.

Périodes d'ouverture : 365/365

Convention collective : du 15 mars 1966

Historique de l'établissement :

Dans les années 1985, des parents d'enfants handicapés mentaux par suite d'autisme ou de troubles envahissants du développement, très inquiets de l'absence de structure adaptée pour adultes dans le département du Val d'Oise, se sont réunis avec des amis en association pour construire un Foyer de Vie destiné à accueillir leurs enfants dès leur majorité.

1986 : dépôt des statuts de l'Association « La Garenne du Val ».
1990 : mise à disposition d'un terrain par la municipalité de Mériel.
1991 : dépôt du projet du Foyer de Vie, au Conseil Départemental du Val d'Oise.
1993 : homologation par la Commission Régionale des Institutions Sociales et Médicales du projet du Foyer de Vie.
1995 : ouverture du Foyer de Vie "La Garenne du Val", accueil de 27 personnes en hébergement et 4 en accueil de jour.
2005 : extension de 7 places en accueil de jour.
2009 : début travaux de réaménagement et d'extension du Foyer de Vie.
2010 : accueil en septembre de 12 personnes supplémentaires en hébergement.
01/01/2013 : Fusion absorption de l'Association « La Garenne du Val », l'APEI La Hêtraie et Vivre Parmi les Autres 95 et création de l'Association HEVEA Habiter Et Vivre Ensemble Autrement. Le groupement de ces Associations est une volonté commune de se rapprocher aux fins de conjuguer leurs moyens et leurs énergies, afin de renforcer l'efficacité de leurs actions.
01/11/2015 : l'Agence Régionale de Santé a médicalisé 25 places existantes. La capacité du Foyer d'Accueil Médicalisé aujourd'hui est de 25 places en hébergement.
01/01/2018 : l'Agence Régionale de Santé a médicalisé 1 place temporaire au Foyer d'Accueil Médicalisé.

II - ELEMENTS DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Les éléments du projet d'établissement :

Les évolutions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les recommandations de bonnes pratiques professionnels de l'HAS et les plans autisme demandent aux associations et aux professionnels de s'adapter à cette mutation et d'intégrer des nouveaux concepts et de nouvelles méthodes de travail.

Le Projet d'Etablissement s'inscrit dans la continuité du Projet Associatif global de l'Association « HEVEA » dont il partage les valeurs que ce soit en direction des personnes accueillies, de leurs proches ou des professionnels. La place d'adulte du résident est au cœur du projet, par un accompagnement adapté favorisant au mieux son épanouissement personnel dans le respect, l'écoute, la tolérance, la sécurité et l'estime d'une équipe pluridisciplinaire.

L'écriture du projet 2016-2021 a été réalisée de manière participative, en associant l'ensemble du personnel de l'établissement. Ce projet a pour vocation de faire un état des lieux des pratiques professionnelles actuelles des différents dispositifs et de dégager : les pistes d'action, les règles de fonctionnement communes, traduisant une vision partagée pour les cinq années à venir. Au-delà de l'obligation réglementaire, ce projet d'établissement a pour but de fixer des objectifs réalistes dans la perspective d'un mieux-vivre partagé. Ce texte n'est pas figé, mais un document en perpétuelle évolution, qui fédère nos pratiques sociales, éducatives et thérapeutiques dans l'établissement.

L'objectif principal des différents dispositifs est d'héberger et d'accompagner les personnes accueillies dans des conditions de vie collective et personnelle les plus satisfaisantes. Ces objectifs sont définis dans les projets l'établissement :

Les objectifs communs

- Personnaliser l'accompagnement du résident dans le respect de sa dignité, de son intimité et de son intégrité ;
- Maintenir l'équilibre physiologique et mental du résident en assurant une prise en charge médico – psychologique ;
- Maintenir l'autonomie et les acquis, développer des compétences nouvelles, par la mise en œuvre d'activités physiques, sportives, culturelles, artistiques, socialisantes à un rythme adapté ;
- Inclure le résident dans la vie citoyenne ;
- Tendre à un accompagnement éducatif qui structure le temps de la personne accueillie à l'image d'une vie active qui comprend des obligations, des devoirs et des droits ;
- Evaluer au quotidien : la santé, le bien être, les capacités de la personne accueillie et l'adéquation entre les besoins repérés et les limites institutionnelles ;
- Favoriser le lien avec les familles et ou tuteurs en vue de soutenir et d'enrichir l'accompagnement et la prise en charge de la personne ;
- Assurer un accompagnement du résident et sa famille et ou tuteur dans tout changement de son parcours de vie (réorientation nécessaire ou souhaitée, décès, lieu de vie, choix de vie…) ;
- Mettre en place des moyens pour promouvoir une démarche de bientraitance ;
- Inscrire l'institution dans un réseau de coopération dans le domaine de la culture, des loisirs, du sport, dans la vie sociale… ;
- Etablir et maintenir un partenariat avec le secteur de la santé pour répondre aux besoins de soins particuliers et ou palliatifs ;
- Promouvoir la qualité des prestations en se dotant de moyens humains compétents et d'un réseau de partenaires variés ;
- Développer et valoriser les compétences des professionnels au travers de formations, d'échanges inter institutionnels et d'instances de réflexion – intervenants extérieurs ;
- Veiller au bon fonctionnement de l'établissement en se dotant d'infrastructures et de matériels adaptés en respectant l'environnement.

Les objectifs spécifiques de l'EAM

- Personnaliser les prises en charge en fonction des besoins médicaux, paramédicaux et des attentes de la personne ;
- Garantir au quotidien, le bien-être et conserver le plus longtemps possible le capital d'autonomie et de santé du résident ;
- Accompagner la personne et son entourage dans l'évolution des besoins et l'émergence de difficultés physiologiques ;
- Solliciter les acquis et les compétences en proposant des activités complémentaires aux prises en charge médicales et paramédicales ;

Des projets

Le cœur de notre travail est l'accompagnement des personnes au quotidien, cet accompagnement devient de plus en plus diversifié en raison du vieillissement de certaines personnes accompagnées et/ou la perte d'autonomie pour d'autres. Plus régulièrement nous devons inventer, réinventer des solutions pour ces personnes, pour être au plus près de leurs besoins. La fatigue plus fréquente pour certains, les problèmes de santé et d'irritation face à l'effort pour d'autres, nous obligent à réajuster notre accompagnement. Les familles vieillissent aussi et sont de moins en moins présentes. Certaines personnes n'ont plus de famille présente pour les accueillir, l'établissement reste leur seul lieu de vie toute l'année. Anticiper, déceler chez une personne qui ne parle pas, sa souffrance ou sa fatigue, offrir les soins et l'accompagnement adaptés, nous obligent à trouver des solutions d'accompagnement et de la prise en charge des personnes accueillies. Une réflexion est engagée dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement 2022/2027 notamment en lien avec une évolution des pratiques professionnelles, nécessaire et spécifique pour les personnes accompagnées porteuses de Trouble du Spectre Autistique.

La Démarche d'Amélioration Continue et l'évaluation interne et externe

Depuis janvier 2007, l'établissement s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations. Les professionnels ont rédigé un référentiel qualité spécifique à l'établissement et suivant les recommandations et les préconisations de l'HAS.
Une 1ère évaluation interne a été réalisée en 2008. Fin 2010, nous avons préparé une seconde évaluation interne, elle s'est terminée fin 2011 ainsi que le rapport d'évaluation. Fin 2012, l'évaluation externe a été réalisée par le Cabinet Formaction et Transitions. Le rapport définitif de cette évaluation a été transmis au Conseil Départemental. Pour continuer le travail dans l'établissement, le groupe de coordinateurs de la démarche d'amélioration continue de la qualité se réunit une fois par mois. L'association HEVEA s'est inscrite dans une démarche d'amélioration continue de la qualité par la nomination d'un chargé de mission au sein du siège de l'association et d'un référent Qualité dans chacun de ses établissements. En 2016, nous avons commencé au niveau associatif, un travail d'écriture d'un nouveau référentiel commun à l'ensemble des établissements d'HEVEA. Les foyers de La Garenne du Val ont réalisé leur 2e évaluation interne en 2017. Le rapport définitif de cette évaluation a été transmis au Conseil Départemental ainsi qu'à l'Agence Régionale de Santé en janvier 2018. Suite à deux années de pandémie et de crises sanitaires, la démarche d'amélioration continue va être relancée auprès des professionnels et reprendre un rythme classique.

En 2022, des réunions DACQ (Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité) se sont déroulées une fois par mois sur des thèmes spécifiques. Tous les professionnels des établissements sont représentés et une grande partie peuvent y participer. Les réunions DACQ 2023 seront réservées pour la réécriture du projet d'établissement en présence d'une partie des personnes accompagnées, des familles et des professionnels.

III - POPULATION(S) ET ACTIVITES

Au 31 décembre 2022, le SAJ disposait d'une place vacante mais réservé pour l'accueil d'une personne en situation complexe (GOS2 / MDPH). Fin 2022, nous avons entrepris avec l'IME du Bois d'en Haut d'Ennery, un partenariat concernant le projet de vie d'une personne accueillie à l'IME afin de pouvoir l'orienter vers le SAJ de La Garenne du Val sans créer de ruptures tout en maintenant le lien avec l'établissement d'origine. En effet, la personne accompagnée a été en immersion une journée par semaine (accompagné par une éducatrice de l'IME) au sein du service d'accueil de jour des Foyers de La Garenne du Val. Le projet étant de familiariser la personne au sein du SAJ afin qu'il puisse l'intégrer avec toutes les précautions nécessaires à sa réalisation. Celle-ci a besoin d'un certain temps d'adaptation et de repérage afin de pouvoir s'y inscrire pleinement. L'équipe du SAJ a également besoin de ce temps d'adaptation pour comprendre le fonctionnement très spécifique de cette personne et ainsi l'accompagner au quotidien avec des outils adaptés. Une place s'étant libérée le 14/11/22 au sein du SAJ, il a été convenu qu'au vue de l'urgence et de la situation, celle-ci serait admise de manière définitive. Pour ce faire, nous avons prévu une intégration progressive sur l'année 2023 (2 jours / semaine en février, 3 jours en avril, 4 jours en juin et 5 jours en septembre). La personne accompagnée, la famille et l'IME sont très favorables à ce projet d'intégration.

Entrées

Aucune entrée

Sorties

Une sortie a eu lieu en décembre 2022 d'une personne accompagnée en EANM avec hébergement. Cette sortie fait suite à une demande d'aller vivre dans le sud de la France avec sa famille datant de 2020. Un projet a donc débuté en 2021, 5 à 6 stages ont été réalisés en 2021 et 2022. Le projet s'est finalisé par une admission de la personne accompagnée au sein d'un établissement adapté à ces besoins.

Population

Capacité autorisée :

EANM avec hébergement : ..... 12 places
EAM avec hébergement : ..... 25 places
EANM sans hébergement : ..... 11 places
En séjour temporaire en EAM :..... 1 place avec hébergement
En séjour temporaire en EANM : ..... 1 place avec hébergement
En séjour temporaire en EANM : ..... 1 place en accueil de jour

Origine géographique :

Département	Nombre
D75	4
D78	1
D95	43

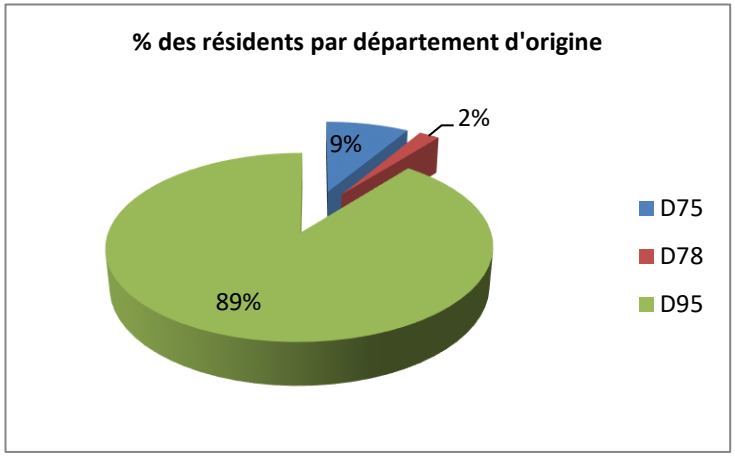

L'accueil de jour compte deux personnes accueillies à mi-temps.

Organisation du transport des résidents de l'accueil de jour

Le transport des résidents de l'accueil de jour est réalisé par certaines familles ou le PAM 95.

Mesures de protection :

Régime de protection	Nombre de résidents
Tutelle Famille	27 résidents
Tutelle Associative	13 résidents
Curatelle renforcée	2 résidents
Sans mesure	6 résidents

Répartition par âge :

	31/12/2022	FEMMES	HOMMES	ADJ	FDV	FAM
Nombre de résidents	**48**	**22**	**26**	**11**	**12**	**25**
Entre 20 ans et 24 ans	4	2	2	4		
Entre 25 ans et 29 ans	5	1	5	3	2	1
Entre 30 ans et 34 ans	5	3	2		2	3
Entre 35 ans et 39 ans	7	3	4	2	1	4
Entre 40 ans et 44 ans	2	2			1	1
Entre 45 ans et 49 ans	12	5	7	2	2	8
Entre 50 ans et 54 ans	7	4	3		1	6
Entre 55 ans et 59 ans	3	1	2	1	1	1
Entre 60 ans et 64 ans	1		1		1	
Entre 65 ans et +	2	1	1		1	1
Moyenne d'âge	**40.204**	**41.227**	**41.185**	**32.58**	**43.92**	**43.96**

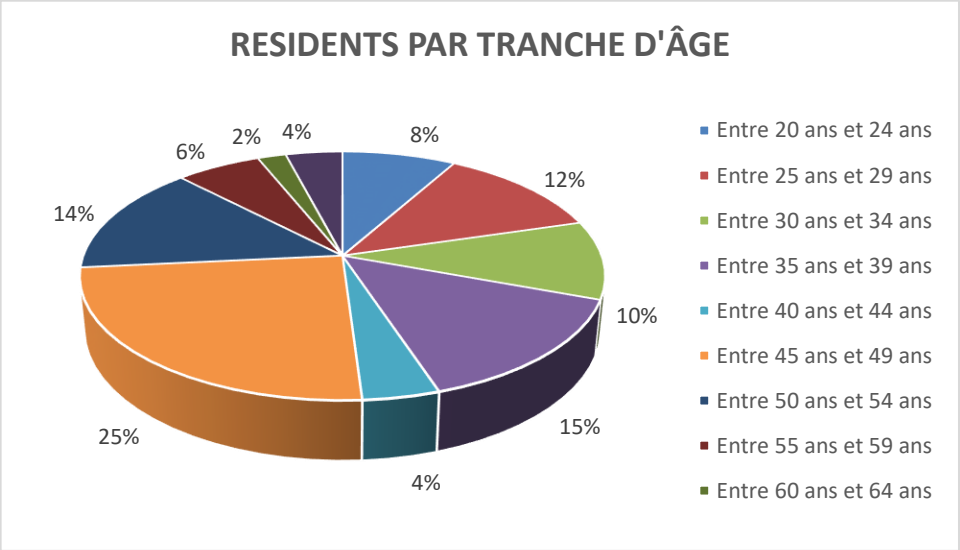

Répartition par âge et par année

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de résidents	**37**	**37**	**36**	**36**	**47**	**47**	**47**	**47**	**47**	**47**	**47**	**49**	**49**	**49**	**49**	**49**	**48**
Entre 20 ans et 25 ans	8	7	8	6	14	12	12	9	10	7	5	7	7	6	7	3	**4**
Entre 26 ans et 30 ans	1	2	1	4	5	7	7	9	8	10	5	6	6	5	6	5	**6**
Entre 31 ans et 35 ans	16	15	9	8	4	1	1	3	3	3	8	8	8	8	7	7	**4**
Entre 36 ans et 40 ans	7	7	12	11	15	14	14	8	8	4	2	2	2	3	3	4	**7**
Entre 41 ans et 45 ans	2	3	1	2	3	6	6	11	10	14	13	8	8	4	4	1	**2**
Entre 46 ans et 50 ans	2	1	3	3	4	4	4	2	2	3	7	12	12	14	13	13	**12**
plus de 50 ans	1	2	2	2	2	3	3	5	6	6	7	6	6	9	9	16	**13**
moyenne d'âge	**32,9**	**33,9**	**34,8**	**35,6**	**33,8**	**34,6**	**35,6**	**36**	**36.8**	**37.8**	**37.8**	**37.8**	**37.8**	**37.8**	**37.8**	**40,2**	**42,8**

Répartition homme/femme

	Homme	Femme	TOTAL
En hébergement	**19**	**18**	**37**
En accueil de jour	**7**	**4**	**11**
Moyenne d'âge hébergement	**46,52**	**45,55**	**46,03**
Moyenne d'âge en accueil de jour	**31,8**	**33**	**32,4**
Moyenne d'ancienneté en internat	**19,94**	**19,5**	**19,72**
Moyenne d'ancienneté en accueil de jour	**9**	**12,5**	**10,75**

Maintien des relations familiales et parentales

Les week-ends en famille débutent du samedi 13 heures 30 et se terminent au dimanche 18 heures 30

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Toutes les semaines	3	4	4	8	8	7	4	5	5
Toutes les 2 semaines	19	15	15	14	12	12	12	19	19
Toutes les 2 semaines (pas toujours, avec des aménagements)	4	8	8	6	7	7	7	3	3
Toutes les 3 semaines	1	1	1	1	0	0	0	0	0
Une fois par mois	1	2	2	2	3	3	5	3	3
Trois heures toutes les 2 semaines	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Une journée par mois	3	1	1	1	1	1	2	2	1
Ne sort jamais	4	4	4	4	5	6	6	7	7

Evolution des caractéristiques des personnes accueillies

La moyenne d'âge des résidents en hébergement est de 44 ans. 21 résidents ont encore leurs deux parents, un seul parent pour 7 résidents, 5 résidents ont un frère ou une sœur chez qui il peut aller et 4 résidents n'ont plus de famille. Les résidents qui sortent toutes les semaines ont des parents de moins de 65 ans. Pour les 6 résidents qui ne sortent jamais, les parents sont décédés pour 4 et pour la 5e les parents sont en province et n'ont pas les moyens de venir chercher leur fille ; pour le dernier, le parent est trop âgé pour accueillir son fils. Les parents de 5 autres résidents sont décédés, mais les sorties en familles sont toujours possibles chez les frères et sœurs. Le vieillissement des familles implique une prise en charge plus importante les week-ends et les vacances par l'établissement. L'évolution des pathologies de certains résidents mobilisent de plus en plus les équipes pour des accompagnements à des rendez-vous médicaux ou des accompagnements spécifiques lors d'hospitalisation ou de soins nécessitant une hospitalisation ou une prise en charge spécifique.

Prestations proposées

Les établissements de La Garenne du Val sont des lieux de vie. L'accompagnement des personnes, proposé dans le projet d'établissement consiste à accompagner et prendre en charge la personne dans son parcours de vie, dans le respect de son projet de vie, en évitant les ruptures. L'organisation de l'accompagnement et des prises en charge a pour objectif de permettre à toutes les personnes accueillies de vivre un rythme de vie le plus proche d'une vie ordinaire partagée entre une activité en journée et une vie personnelle.

Le travail d'accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire permet l'appropriation par la personne accueillie de son projet de vie et de ses choix. La séparation des lieux de vie et lieux d'activités permet à chaque personne de bien se repérer. Cette volonté de séparer ainsi lieu privé et lieu d'activités favorise pour le résident une identification sociale cohérente.

La personne avec des troubles du spectre autistique se situe difficilement dans l'espace et dans le temps. Il nous faut donc fixer des repères dans l'organisation spatiale, architecturale. Un repère constitue, une indication permanente de la finalité de l'espace défini. Chaque lieu possède une fonction particulière qui permet à la personne autiste d'être disponible à l'activité qui s'y déroule et ainsi d'éviter toute confusion des lieux. Les lieux d'activités sont identifiés et bien différenciés afin de faciliter le repérage des espaces.

Des activités de culture et de créativité, physiques adaptées, de loisirs, d'hygiène et de soins du corps, de sensibilisation à la notion de travail ainsi que les rendez-vous médicaux et paramédicaux sont planifiées en journée pour chaque résident de l'institution. Leur rythme est fonction des aptitudes physiques et psychiques de chacun. Le lever matinal est entre 7h30 et 9h en fonction du projet de la personne. L'organisation des dispositifs prévoit que chaque résident doit pouvoir suivre le rythme du groupe assidu et ponctuel dans les activités. Il est demandé à chaque résident de respecter son planning d'activités, des aménagements dans les plannings sont prévus pour certains. Les plannings de la journée et de la semaine tiennent compte de leurs capacités. Une séquence d'activité est proposée le matin entre 10h et 12h. Une autre séquence se déroule de 14 heures à 16 h 30. Bon nombre d'entre elles fonctionnent à l'extérieur, certaines portent sur la journée entière. Elles se passent dans des lieux culturels ou sportifs et sont animées par les professionnels ou des intervenants extérieurs.

Les structures organisent les activités en fonction des projets personnalisés de chaque résident. Ils disposent de compétences et de matériels adaptés et si besoin, il est fait appel à des intervenants extérieurs pour des activités ou des prises en charge à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

Les dispositifs ont choisi de ne pas s'enfermer dans une seule école de pensée et de construire des références au regard des besoins des personnes accompagnées, de leurs environnements, du contexte de l'établissement et de sa mission. A partir d'une observation fine et d'une connaissance des modes de communication spécifiques du résident, l'établissement adapte et propose des outils permettant à chacun de s'exprimer. La verbalisation perpétuelle reste essentielle afin de donner du sens aux actes et aux ressentis de tous. Une grande place est laissée au dialogue et à l'écoute. « Mettre des mots sur les maux ».

Le projet de vie s’appuie sur une prise en compte de la spécificité de la personne dans son histoire, sa culture, sa famille, son corps, ses compétences, ses difficultés, son mode de vie, ses centres d’intérêts et de ses dimensions spirituelles. Au travers d’une posture professionnelle qui s’appuie sur l’observation, l’empathie, la recherche de communication, l’équipe pluridisciplinaire décode les besoins et demandes du résident afin de construire avec lui son projet personnalisé. Le projet personnalisé de chaque personne est formalisé dans un document régulièrement évalué lors des réunions cliniques. Il est soumis à la signature de la personne accompagnée, de son tuteur et sa famille une fois par an.

Le déjeuner se prend dans la salle de restaurant, le service est sous forme de self. A 16h30, le résident regagne son pavillon ou son domicile extérieur pour les personnes en accueil de jour. L’hébergement des dispositifs, ou l’internat, définit ses missions dans le cadre de l’aide à la personne dans tout ce qui touche à sa vie privée, à son intimité. L’accompagnement en hébergement attache une attention particulière à l’hygiène corporelle et à l’image de soi qui sont des facteurs prépondérants dans une vie sociale à l’intérieur comme à l’extérieur de l’établissement. L’action d’accompagnement consiste à concilier le projet de vie de la personne accueillie avec les exigences de la vie en collectivité, sans oublier que la mission première des équipes est d’assurer la sécurité des personnes accueillies.

L’accompagnement doit permettre, au travers des apprentissages, d’accéder à plus d’autonomie. Après les activités, pour les personnes en hébergement jusqu’à 19 heures 30, c'est un moment de détente seul, en groupe, ou de sortie avec un encadrant pour des achats ou une simple balade. Le dîner est programmé à 19 h 30 et se prend dans leur pavillon d’hébergement.

Après celui-ci, les personnes passent un temps dans le salon pour échanger ou regarder la télévision et vont se coucher à leur gré. L’équipe de l’hébergement termine leur travail au plus tard à 21 heures 30. Trois aides-soignants de nuit assurent la surveillance nocturne. Des soirées culturelles sont programmées à l'extérieur toutes les semaines. Elles sont facultatives, se déroulent en petits groupes et en fonction des centres d'intérêt.

Des transferts, des séjours courts de 2 à 6 jours ou des week-ends sont organisés à l’extérieur afin de rompre avec les contraintes de la vie en collectivité et le lieu de vie. De nombreuses fêtes ponctuent l'année, elles ont pour objectif l'insertion des résidents dans la cité, elles tissent les liens au sein des dispositifs. L’accompagnement de l’expression de la vie affective intime et sexuelle du résident est adapté à chaque situation dans les limites d’une vie institutionnelle. L’organisation des dispositifs se distingue sur des temps différenciés, accompagnés par des professionnels différenciés qui donnent des repères importants aux personnes autistes. On distingue dans cette organisation, la semaine et le week-end. Les sorties en famille sont du samedi à 13h30 au dimanche 18h30 et adaptables suivant les besoins du résident et de sa famille.

Volontairement, les semaines de congés scolaires sont des semaines particulières ou certains professionnels sont en congés, certaines activités sont suspendues et les résidents ne participent pas à leurs activités journalières habituelles. Les personnes avec des troubles du spectre autistique sont très ritualisées et certaines dans l’activisme, cette organisation permet de ne pas entretenir leurs ritualisations et de leur faire découvrir d’autres activités. Pendant ces périodes, les personnes ont la possibilité de faire des sorties à l’extérieur de l’établissement à la journée, de faire des activités qu’elles ne font pas habituellement, de se lever plus tard pour les résidents en hébergement ou de faire des transferts dans des lieux qu’ils ne connaissent pas. Chaque lieu d’hébergement organise pendant ces périodes, le planning d’activités de son pavillon, avec la participation des résidents.

Les activités proposées en journée

Les activités évoluent selon les besoins, les désirs, les demandes et les possibilités de chacun. Ces activités s'avèrent particulièrement bien adaptées aux personnes accueillies car elles contribuent à la réalisation de soi, l'échange, la détente, le bien-être. Cependant, ces activités ne peuvent pas être uniquement occupationnelles, elles doivent être en lien avec le projet personnalisé d'accompagnement de la personne, ce qui nécessite un investissement et des prises d'initiatives de la part de l'ensemble des équipes. Les résidents en EAM ont un projet de soins ou les prises en charges médicales et paramédicales sont prescrites.

Axe : Sensibilisation à la notion de travail	**Axe : Culture et créativité**	**Axe : Activités physiques adaptées**	**Axe : Activités Sensorielles et de socialisation,**
Atelier Cuisine	Danse Contemporaine	Randonnée	La ferme pédagogique
Atelier Serre et Jardin	Arts plastiques	Fitness	Esthétique homme
Atelier Lingerie	Poterie	Renforcement musculaire	Esthétique femme
Atelier bricolage	Création et transformation d'objets	CDFAS	Atelier des sens
Autour de la Table	Musicothérapie	Golf	Sorties
ESAT Lingerie	Théâtre	Patinettes/ Jeux roulants	Psychomotricité
ESAT Cuisine	Atelier vidéo	Vélo / Kart à pédales	Massages
Table d'hôtes	Informatique	Voile	Relaxation, détente
	Maintien des acquis	Equithérapie	Snoezelen
	Journal	Cirque	Balnéothérapie
	Atelier Couture	Piscine	Socialisation
		Sport collectif	Contes
			Espace bien-être
			Transferts
			Atelier communication

Depuis ces dernières années, des temps de repos sont prévus dans leur planning d'activités en journée pour certaines personnes accompagnées en EAM pour ceux qui le demandent ou qui en ont besoin.

Les manifestations événements ponctuels

Journée festive sur le thème de l'Espagne du 24 juin 2022.

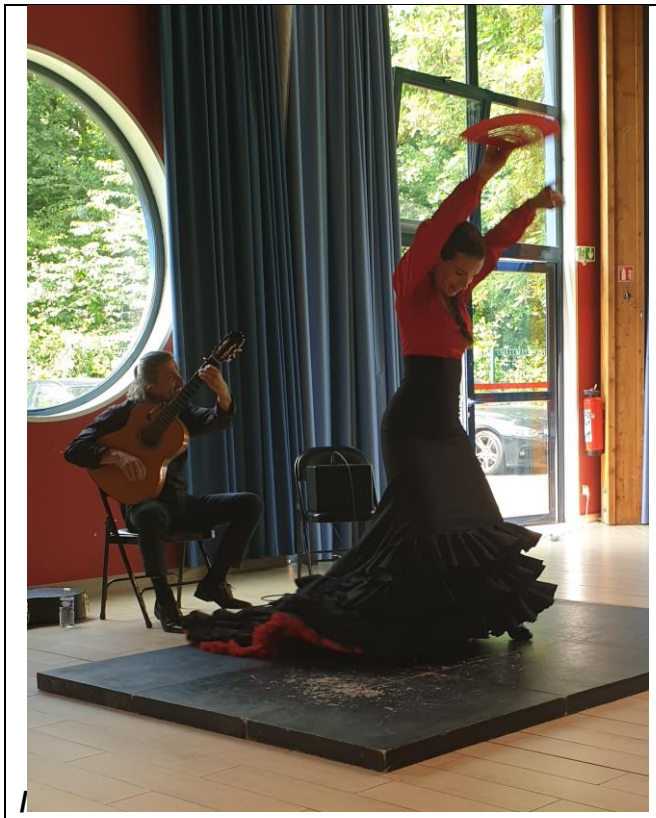

Journée haute en couleurs avec la démonstration de Flamenco par Cristobal CORBEL de AssociARTE, repas autour d'une paëlla, petite représentation du groupe Kalam et pour finir nous avons souhaité un bon départ en retraire à Evelyne GENAIS et Catherine BESANCON.

Exposition/vente du 7 octobre au 9 octobre 2022 dans la salle polyvalente des Foyers

EXPOSITION!

Xavier DUHOUX,
Président de l'Association HEVEA
Morgan AROUS,
Directeur des Foyers « La Garenne du Val »
Eve RECEVSKI
Artiste Plasticienne,
Les Professionnels et les Résidents Artistes

Ont le plaisir de vous inviter au

Vernissage le Samedi 8 Octobre 2022 à partir de 13h00

Ainsi qu'aux portes ouvertes de l'atelier.

EXPOSITION/VENTE

de nombreux travaux de résidents

Vendredi 7 octobre 2022 de 10h00 à 17h00,

Samedi 8 octobre 2022 de 13h00 à 17h00,

et Dimanche 9 Octobre 2022

de 14h00 à 19h00.

Salle polyvalente des Foyers « La Garenne du Val »
Tél : 01.34.48.15.37
fdv.lagarenneduval@hevea-asso.fr

Cette Exposition a permis aux personnes accompagnées de l'établissement de se faire connaitre auprès d'un autre public et de créer un partenariat avec la Maison des Loisirs et de la Culture de Taverny.

Festival IMAGO du 9 novembre au 25 novembre 2022

Du 9 au 25 novembre, l'établissement a participé à une exposition dans le cadre du festival IMAGO sur le thème « A TABLE » à la Maison des Talents, Espace Corot à Montigny-Lès-Cormeilles. L'ensemble des créations a été réalisé avec la participation d'Hubert DUPRILOT Artiste peintre et Eve RECEVSKI Artiste-Plasticienne. Ce travail a été une très grande expérience pour tous et a permis aux personnes accompagnées de s'exprimer selon leur vision.

La Fête de Noël 2022

Comme chaque année, les résidents et les professionnels ont traditionnellement fêté Noël autour d'un bon repas suivi d'un après-midi dansant.

Les transferts 2022

En 2022, 14 transferts ont été organisés :

Nom du transfert	Dates		Nombre de jours	Nombre résidents	Nombre encadrants
Raquettes	31/01/2022	04/02/2022	5	6	3
Bien être en Normandie	07/03/2022	11/03/2022	5	4	3
Barcelone	12/03/2022	15/03/2022	4	5	3
Center Parcs	01/04/2022	04/04/2022	4	4	3
Saint Malo	04/04/2022	08/04/2022	5	6	3
Center Parcs	06/05/2022	09/05/2022	5	5	3
Char à voile	16/05/2022	20/05/2022	5	6	3
Bien être/Esthétique	16/05/2022	20/05/2022	5	7	4
Mer/Nuitée à Calais	21/06/2022	23/06/2022	3	6	3
La Villa aux Chevaux	04/07/2022	08/07/2022	5	6	3
Equi-Terre-Happy	16/09/2022	19/09/2022	4	4	3
Equitation	26/09/2022	30/09/2022	5	6	3
Vendée	17/10/2022	21/10/2022	5	6	3
Noël	22/12/2022	26/12/2022	5	9	5

Les bénéficiaires

La participation aux transferts des personnes accompagnées fait partie intégrante de leur projet personnalisé. L'établissement favorise les transferts pour les personnes dont les retours en famille sont limités ou inexistants. Pour ces résidents, les séjours avec un organisme extérieur est très difficile à mettre œuvre (séjours coûteux, troubles trop important à gérer pour des professionnels qui ne connaissent pas le résident.). Les transferts restent le seul moyen pour les faire sortir de l'établissement. Un transfert est organisé pendant la période de Noel pour 12 résidents en 2022.

La participation des résidents :

La participation des résidents est systématiquement recherchée. En amont de la mise en place d'actions ou de modifications dans le fonctionnement, la réflexion est menée en concertation avec les professionnels et les résidents soit de façon formelle en faisant appel aux instances, (réunions résidents/salariés, C.V.S.) soit de façon informelle en recherchant des avis personnels :

- Encadrant / résident,
- Direction / résident / encadrant,
- Psychologue / résident / encadrant / famille,
- Psychologue / résident / encadrant,
- Direction / résident / encadrant / famille,

Réunions :

Les réunions résidents/encadrants se tiennent chaque lundi à partir de 17h30. C'est un moment de parole, d'échanges. C'est aussi un temps de discussion des activités, de la vie quotidienne et des temps de loisirs, mais aussi un moment où l'on régule les « petites lourdeurs » de la vie en collectivité. Une réflexion est menée au sein de l'EAM afin voir comment nous pourrions mieux solliciter les personnes accompagnées lors notamment des CVS. Idée de projet CVS en vidéo pour 2023.

Autres réunions :

Les aides-soignants de nuit : 1 réunion par trimestre, avec la participation à la réunion de l'équipe d'hébergement en présence du directeur, des deux Chefs de Service et d'une infirmière.

Les réunions d'équipe : 1 réunion hebdomadaire permet d'affiner les modalités de la prestation à fournir, pour la mise en place d'un travail d'équipe. Le personnel médical et paramédical est associé aux réflexions d'équipe.

Les réunions d'analyse des pratiques pour le personnel de l'encadrement direct (éducatif et médical et paramédical), ont lieux tous les 2 mois pour l'ensemble des professionnels de terrain. Ces interventions permettent aux professionnels d'exposer leurs craintes et leurs difficultés dans l'accompagnement du quotidien des personnes accueillies. C'est un temps de partage, d'échange, d'écoute réciproque.
Il permet à chacun de se montrer dans son authenticité, sans peur du jugement de l'autre. Il encourage l'expression ouverte des sentiments, des souffrances et des émotions (la tristesse, la peur, la colère, la joie) liées aux difficultés du travail quotidien auprès de personnes autistes. En raison de l'importance de ces réunions la direction a fait appel à une intervenante extérieure depuis 2018.

Donc depuis, une psychologue intervient plusieurs fois dans l'année pour accompagner les équipes pluridisciplinaires à travers une analyse des pratiques professionnelles. Chaque équipe ainsi que l'ensemble du pôle médical bénéficie de cet accompagnement au moins 4 fois par an.

Organisation des soins

L'établissement travaille avec l'ensemble des professionnels de santé (dentiste, dermatologue, kinésithérapeute, ophtalmologue…) pour garantir la bonne santé des personnes accueillies. Ce travail permet également de faire de la prévention. Les infirmières de l'EAM assurent la coordination des soins avec aide des aides-soignants.

Fonctionnement général

⇨ *Modalités d'intervention des professionnels*

Infirmières :
- Tenue des dossiers des soins médicaux
- Soins infirmiers individuels et suivi des traitements médicaux des résidents
- Lien / relation avec les médecins et les spécialistes
- Entretiens avec les familles
- Préparation notes de synthèse sur le plan infirmier
- Participation aux réunions éducatives et aux réunions de synthèse
- Préparation et prise des rendez-vous médicaux
-

⇨ *Gestion de l'accompagnement, des rendez-vous médicaux*

Gestion des rendez-vous médicaux :
Les rendez-vous médicaux sont essentiellement pris par l'infirmière : lorsque le résident est malade, planifiés pour des renouvellements d'ordonnances, des suivis réguliers (ex : gynécologiques, dentaires, neurologues etc.) sur des plages horaires où les résidents n'ont pas d'activités. Ces rendez-vous médicaux sont notés dans un agenda placé dans l'infirmerie, et mis à jour régulièrement par l'infirmière sur un tableau « rendez-vous médicaux » établi pour la semaine du lundi au samedi et notés sur « une fiche sortie infirmerie », remise sur chaque pavillon et signées par la direction.

Gestion de l'accompagnement

L'accompagnement se fait presque toujours par :
- L'infirmière ou l'aide-soignante / ou L'infirmière et l'aide-soignante / ou L'infirmière ou l'aide-soignante et un encadrant.

⇨ Gestion des soins

Les soins sont surtout « quotidiens » : petites plaies superficielles, douleurs diverses (cou, épaule, dos…) qui nécessitent un massage, les vaccins, les injections diverses (ex : une injection sous-cutanée tous les 15 jours pour certains résidents). Les vaccins et les injections sont réalisés d'après une ordonnance.

⇨ Gestion de la Pharmacie : La gestion de la pharmacie est assurée par le pharmacien. Une convention de partenariat a été mise en place.

⇨ Localisation de la pharmacie : La pharmacie se trouve dans des placards fermés à clé dans au pôle médical.

⇨ Gestion des traitements et ordonnances : Tous les mardis matins, Le pharmacien prépare les médicaments dans un pilulier nominatif (semainier) jusqu'au mardi suivant, ainsi que les plaquettes avec les médicaments du samedi soir au dimanche midi pour les sorties en week-end des résidents en famille. L'établissement a signé une convention avec le pharmacien de Mériel, Monsieur VILLEMONT, pour la préparation des piluliers.

⇨ Distribution des médicaments :
Les encadrants pour le Foyer de vie et les aides-soignants pour l'EAM accompagnent les résidents dans leur prise de médicaments avec le pilulier préalablement le pharmacien et contrôlé par les infirmières.

L'ensemble des procédures et protocoles nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement ont été rédigées et validées par le pôle médical, notamment le médecin coordonnateur et la direction de l'établissement.

Nombre d'hospitalisation sur l'année 2022

Le nombre d'hospitalisation pour l'année 2022 est de 25 jours.

HOSPITALISATIONS 2022			
NOM	**DATES**	**NBRE DE JOURS**	**TOTAL**
SR	30/03/20222 au 04/04/2022	6	6
MH	04/04/2022 au 06/04/2022	3	3
MC	25/09/2022 au 28/09/2022	4	4
MC	26/10/2022 au 31/10/2022	6	6
MC	14/12/2022 au 19/12/2022	6	6
TOTAL			**25**

Partenariat avec le secteur libéral et hospitalier

Le CMP de Beaumont accueille en consultation psychiatrique 20 résidents de l'établissement. 9 résidents sont suivis par des médecins psychiatre en cabinet et 3 résidents à l'hôpital. Les Foyers organisent les rendez-vous avec le médecin psychiatre et accompagne le résident à son rendez-vous. Un travail d'échange et d'analyse clinique a pu se remettre en place avec l'ensemble des médecins. La famille est associée à cet échange si elle le souhaite.

Répartition des consultations en 2022 :

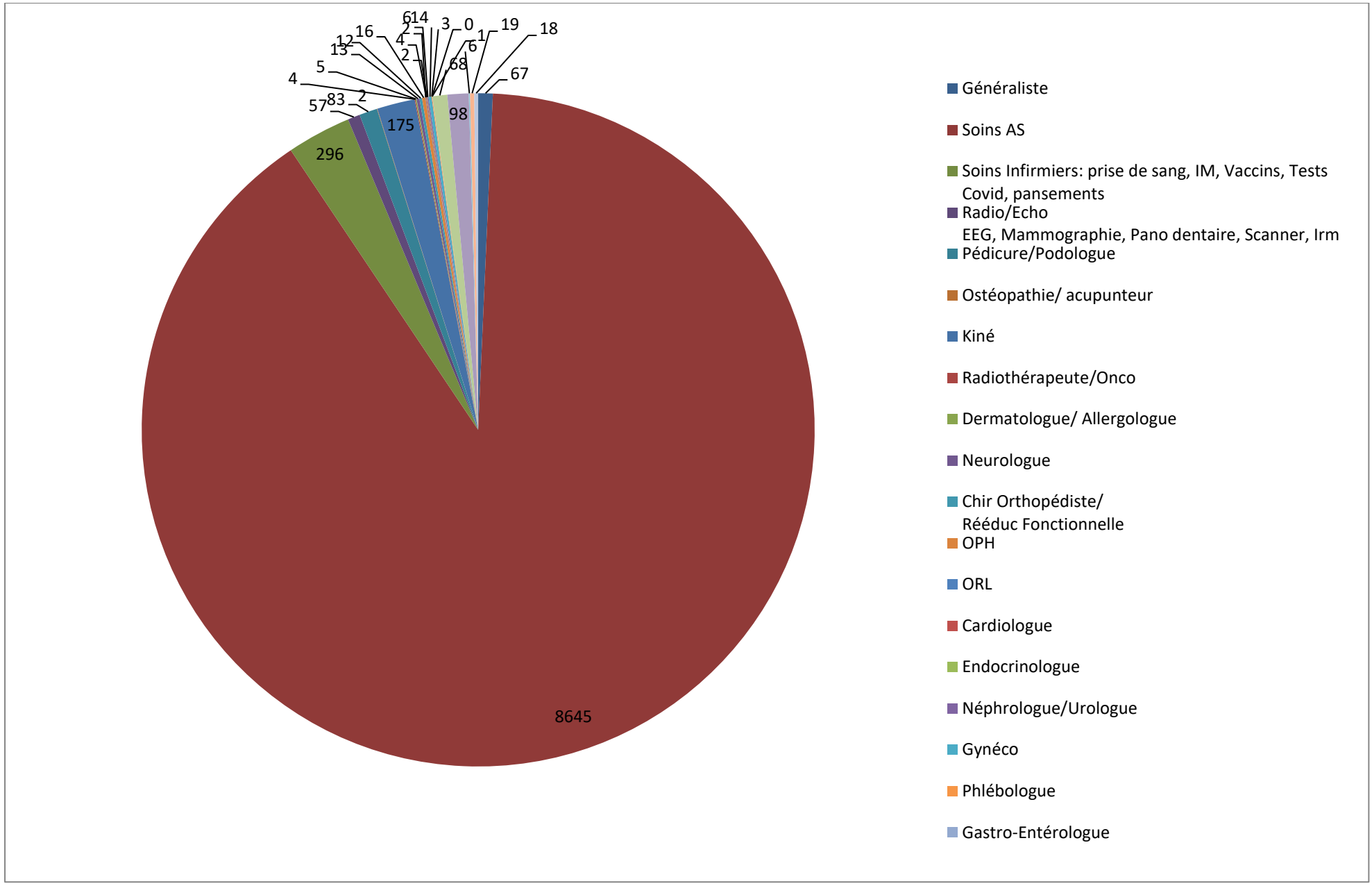

RENDEZ-VOUS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX EN 2022

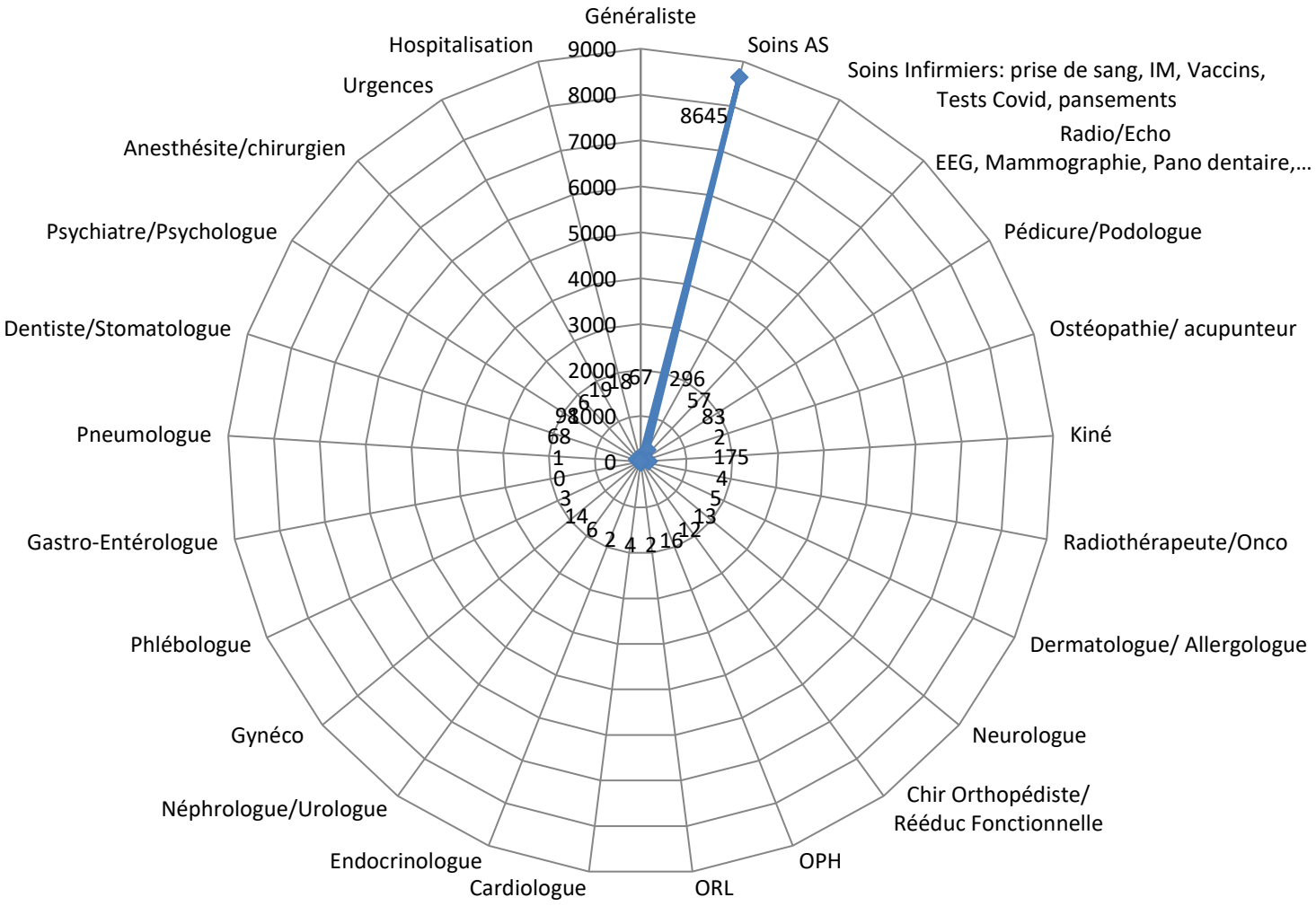

Les faits manquants de l'année 2022 :

- **Pandémie CoVID-19 – Assouplissement / levée des mesures.**

Le courant de l'année 2022 est marqué par la reprise d'un fonctionnement classique des établissements d'HEVEA, en lien avec les recommandations des autorités compétentes.

- Obligation du port du masque levé
- Assouplissement des mesures préventives
- …

Parallèlement, plusieurs actions initiées depuis le début de la crise sanitaires sont maintenues :

- Mise à disposition de fournitures spécifiques : masques, distributeurs de gel hydro-alcoolique, produits désinfectants…
- Désinfection journalière des touchants
- Un recueil des cas avérés est mis en place sur chaque structure ; dans ce cadre, tout cas positif fait l'objet d'une déclaration en interne.
- Service restauration : maintien de mesures d'hygiène préventives nécessaires à la sécurité de tous.

- **Les mouvements du personnel**

En 2022, il y a eu 16 départs et 17 arrivées (Educateur spécialisé, AES, Moniteur éducateur, aide-soignant de nuit, psychomotricien, etc…).
Au 31/12/2021, il restait un poste vacant au sein de l'établissement.

- **Les formations collectives suite au Plan de Développent des Compétences faites en 2022**

Différents professionnels des établissements de La Garenne du Val ont pu participer à différentes formations, en fonction de leurs missions et choix :

- « La communication « PECS »
- « Prévention des comportements sexistes au travail »
- « La réponse accompagnée pour tous »
- « Evaluation et fonctionnement et élaboration du projet personnalisé en lien avec l'adulte TSA? »
- « Sauveteur, secouriste du travail » (initiale et recyclage)

- **Supervision des pratiques professionnelles**

Depuis septembre 2022, une supervision des pratiques professionnelles s'est mise en place au sein des établissements de La Garenne du Val. La supervision des pratiques que propose FORMAVISION vise à accompagner les professionnels dans la mise en œuvre des contenus abordés en formation théorique. Les prestations d'appui expert (orthophonique, kinésithérapique, ergothérapique, infirmier, psychologue, éducateur spécialisé, etc…) obéiront à la même logique. Elle implique :

- La démonstration des gestes techniques : Le consultant met en place devant les professionnels, les techniques et procédures relatives aux approches enseignées en formation. En voyant le consultant à l'œuvre, les professionnels peuvent s'approprier plus facilement les savoir-faire. A l'issue de cette démonstration, le consultant détaille ce qu'il a mis en place et propose aux professionnels de reproduire devant lui les gestes.

- L'observation active : Le consultant observe les membres de l'équipe mettre en œuvre les techniques auprès des usagers et leur apporte un feed-back immédiat à même de corriger les erreurs et approximations. Cette observation peut concerner un temps d'apprentissage individuel ou collectif. Il est l'occasion de revoir avec l'équipe les modalités de structuration des activités et de l'environnement.

- L'appui organisationnel : Le consultant est souvent amené, sur des temps définis, à réfléchir avec l'équipe des cadres, aux moyens logistiques et organisationnels (répartition des tâches et des ressources, identification des besoins en temps dédiés et en préparation matérielle, planification des temps d'apprentissage, organisation des espaces, mise en place des cotations/grilles de données...) qu'impliquent les techniques comportementales. L'expérience-terrain du consultant peut permettre de poser un cadre pragmatique et facilitant à la mise en place de pratiques nouvelles.

- Les préconisations individualisées : Au cours de la journée de supervision, le consultant travaille avec un certain nombre d'usagers (on planifie en général qu'il en rencontre 4 à 5). Selon les besoins, il évalue leurs préférences, met en place les bases d'une communication alternative (Pictos ou signes), pose les procédures d'enseignement d'une compétence à acquérir ou d'une activité à mener, détermine les modalités d'évaluation/gestion d'un comportement-défi. Le consultant émet des préconisations précises pour chacun des usagers qu'il a rencontrés.

- Participation à des concertations d'équipe : Généralement, à l'issue de la session de supervision, une courte réunion de concertation est prévue pour que le consultant fasse les retours de son action à l'équipe. En tant que ressource experte, il peut aussi participer à des réunions institutionnelles visant l'analyse de cas (réactualisation de Projets d'Accompagnement, réflexion sur des situations complexes, notamment relatives aux troubles du comportement). La contribution du consultant à de telles concertations pluridisciplinaires implique qu'il ait préalablement côtoyé, dans le cadre de ses supervisions, les usagers concernés.

De façon plus précise, le périmètre d'action du superviseur couvre la mise en place :

- Des outils d'évaluation et des modalités de rédaction du PAI ;
- Des techniques relatives au renforcement positif (pairing en particulier) ;
- De la structuration spatio-temporelle de l'environnement ;
- Des stratégies d'enseignement : décomposition en sous-tâches, guidances / estompage des guidances, façonnement, généralisation et maintien des compétences ;
- Des outils de communication visualisés (par images, objets ou signes) ;
- Des procédures d'évaluation fonctionnelles et gestion des comportements problèmes (renforcement différentiel, extinction…).

- **Déploiement du logiciel informatisé de l'usager : IMAGO**

Le dossier unique de l'usager, une réponse aux obligations réglementaires.
La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant le Code de l'action sociale et des familles se base sur quatre grands principes :

- L'élargissement des missions de l'action sociale et médico-sociale ;
- L'organisation coordonnée et clarifiée des acteurs sociaux et médico-sociaux ;
- L'amélioration des procédures de pilotage et de planification des structures ;
- Et enfin, l'affirmation du droit des usagers et de leur entourage.

Cette loi a ainsi remis le projet de la personne accompagnée au centre du dispositif social et médico-social et a introduit l'obligation pour les ESMS de constituer un dossier unique de l'usager. L'article 7 en définit des points forts en imposant le respect de la confidentialité de l'information et en affirmant le droit pour le résident de participer à l'élaboration de son projet d'accueil et d'accéder aux informations relatives à sa prise en charge. Le dossier unique IMAGO centralise l'ensemble des informations qui concernent chacune des personnes accompagnées par l'établissement qu'elles soient de nature administrative, familiale, médicale (plan de soins, suivi des médicaments), ou en lien avec son projet d'accueil personnalisé. L'information disponible doit être actualisée, et l'historisation et la traçabilité des actions menées accessibles.

Mis en œuvre correctement, le dossier unique IMAGO doit permettre :

- La détection d'éventuelles anomalies dans l'accompagnement de l'usager (gestion des alertes) ;
- L'évaluation de l'efficience du projet personnalisé à court, moyen et long terme, en comparant la définition des objectifs du projet personnalisé et le bilan des actions.
- Le pilotage de l'activité au sein du service

Les informations sur les personnes accueillies y sont classées, hiérarchisées et sécurisées dans des dossiers et sous dossiers ayant chacun son propre niveau de confidentialité, et donc d'accès, facilitant ainsi la collecte et le partage d'informations fiabilisées. Le dossier unique IMAGO regroupe des écrits très divers allant de la fiche de renseignement au cahier de liaison et autres écrits professionnels (comptes rendus et synthèses de réunions), en passant par les calendriers de la personne accompagnée (présence et absence dans la structure) et de ses accompagnements.

Un autre enjeu du dossier unique IMAGO est de déterminer les ressources à mobiliser et celles mobilisables pour mener à bien la prise en charge de chacune des personnes, en lien avec sa situation individuelle et son projet personnalisé. Le dossier unique IMAGO, en collectant les informations relatives à chacune des personnes, permet de planifier les actions des professionnels (éducateurs, soignants, médecins…) et de gérer les accompagnements. Il est le moteur de l'adéquation entre les emplois du temps des personnes et ceux des salariés.

Le déploiement du logiciel IMAGO (dossier unique de l'usager) est maintenant opérationnel. Ce logiciel permet de coordonner de manière simultanée et transversale l'activité des personnes accompagnées, des professionnels, des services. Il permet aussi de favoriser la mise en place de la démarche qualité et l'action quotidienne des professionnels. Il reste à développer l'usage systématique par les professionnels de l'outil IMAGO. Cette étape reste encore à travailler, car les professionnels ont parfois des difficultés à modifier leurs habitudes de travail. La formation reste un levier qu'il faut maintenir pour évoluer favorablement sur des pratiques communes d'usages de l'outil IMAGO.

- **Appel à Projet : Art culture et lien social**

En 2022, le département du Val d'Oise a lancé un appel à projet à destination des ESMS. En effet, le Département œuvre à créer une passerelle entre culture et action sociale. Que ce soit dans sa démarche de mise en réseau des acteurs ou encore dans son soutien aux porteurs de projet, le Département favorise les partenariats entre structures culturelles et les secteurs du handicap, des séniors et de l'enfance protégée. L'enjeu est de consolider à la fois sa politique de présence artistique sur le territoire et sa volonté de développement culturel et artistique en direction des publics prioritaires. Afin d'ancrer cette volonté, le Département propose un appel à projet visant à conjuguer ces deux axes en faisant lien entre développement artistique, culturel et social. La structuration d'une dynamique de partenariat entre des établissements culturels, des équipes artistiques et les professionnels de champs social et médico-social permettra de favoriser l'accessibilité de l'art et de la culture pour tous. Les établissements de LGV associés à la compagnie artistique KALAM ont répondu à cet appel à projet afin de proposer un projet de création artistique. Ayant été sélectionné, LGV et Kalam ont pu entreprendre et amorcer ce projet.

Effectivement, les établissements de La Garenne du Val mènent une politique culturelle dynamique visant à développer l'éducation artistique et culturelle et à promouvoir l'expression artistique. La Garenne du Val a su tisser tout au long de ces années un réseau de partenaires culturels au niveau local, dans le département du Val d'Oise où il est situé, sur Paris et en Ile de France. Le projet de l'établissements repose sur le postulat que l'individu trouve son épanouissement dans le processus de création. Il y révèle sa personnalité parce qu'il est sollicité pour puiser dans ses ressources internes. A travers la pratique artistique, les personnes retrouvent confiance en leurs capacités et deviennent force de décisions et de création. Accompagnées par des artistes professionnels, ces personnes développent une démarche de création sur le long terme. Les différents projets proposés leur permettent de construire et d'affirmer progressivement leurs identités artistiques. Le handicap devient une valeur essentielle et la limite qu'il impose un tremplin à la création. Les activités

sont menées dans une démarche d'intégration des personnes dans la cité à travers le réseau social tissé autour des différents projets. Conjuguée à l'ouverture sur l'extérieur, la création favorise et stimule le relationnel des personnes et leur capacité à échanger sur ce qu'elles font.

Les établissements de La Garenne du Val et la compagnie Kalam ont entrepris un partenariat tel une résidence pérenne depuis 2006 entre ateliers de pratiques artistiques et créations chorégraphiques autour d'une démarche de recherche en danse autour de corps et présences atypiques. Cette institution a toujours privilégié l'artistique dès sa fondation puis dans les changements de direction. Elle est reconnue pour proposer de nombreuses activités artistiques : théâtre, musique danse, arts plastiques et sorties culturelles sur des spectacles dans les théâtres du territoire ainsi que des expositions ; Elle a accepté d'accompagner à plus grande échelle la compagnie sur des spectacles professionnels en réseau classique et spécifique et permis ainsi à la compagnie d'enrichir sa recherche et exposer cette diversité de corps et de présences pour la rendre plus ordinaire, sortir des préjugés et bousculer le circuit culturel classique.

La compagnie revendique l'aspect artistique et esthétique de la démarche pour faire partie du prisme de la danse contemporaine et la structure est convaincue des bienfaits de la médiation artistique dans le développement, le bienêtre, la valorisation et la socialisation des personnes accueillies en situation d'autisme apparentés, pour faire partie de la vie culturelle de la cité. Nous sommes tous différents qu'avons-nous en commun ?

Cet appel à projet nous permettrait de relancer après deux ans de suspension la création d'une petite forme en compagnie de danseurs professionnels et de renouer ainsi sur un dispositif interactif, léger modulable in situ, avec les échanges les rencontres dont nous avons tous besoin. pour une diversité à expérimenter et partager au plus près, loin des discours bien-pensants.

Sur ce projet, la danse se croise avec les arts plastiques pour multiplier les points de vue, diversifier les approches et construire un projet global pour l'institution …. Les représentations auront lieu en 2023.

Projets et perspectives 2023 :

Travail sur le projet d'établissement

- Mise en œuvre effective d'une nouvelle organisation des journées des personnes accompagnées en EAM (établissement d'accueil médicalisé = FAM) ou EANM (établissement d'accueil non médicalisé = FV et SAJ) afin de mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées (vieillissement des personnes, adaptation des activités pour les personnes porteuses de troubles du spectre autistique, etc.). Ce travail a été participatif et en lien avec l'ensemble des professionnels basé sur la nomenclature SERAFIN-PH.

- Participation active concernant l'offre de répit pour des accueils temporaires sur le territoire du Val d'Oise. En effet, une réflexion sera menée début 2023 afin d'améliorer et d'augmenter l'offre de répit pour des personnes en situation de handicap porteur de troubles du spectre autistique à travers une plateforme d'établissements. Cette mise en œuvre sera effective fin 2023 en lien avec les besoins du territoire (notamment en lien avec le conseil

départemental du Val d'Oise et les ARS) en terme de répit, de séjours ou d'évaluation pour des personnes nécessitant un accompagnement spécifique (participation à des Groupes Opérationnels de Synthèse GOS organisés par la MDPH pour les personnes qualifiées de « situations complexes »).

- Suite à de nouveaux plannings de travail des professionnels effectifs début 2022, la réponse aux besoins concernant les personnes accompagnées est significative et la qualité de vie au travail pour les professionnels est bien prise en compte.

- Continuer à déployer le nouvel outil du dossier informatisé de l'usager IMAGO en 2023.

- Formaliser le projet d'établissement 2022-2026 en lien avec les réunions d'amélioration continue de la qualité qui ont lieu chaque mois pour 2023.

Nouveau dispositif au sein de La Garenne du Val : Création d'un SAMSAH

Dans le cadre de la prévention des départs en Belgique pour le Val d'Oise, HEVEA et notamment les Foyers de La Garenne du Val ont répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de se positionner pour la création d'un SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés). Le projet étant accepté, le SAMSAH HEVEA aura une capacité de 35 places, 17 places pour des personnes adultes en situation de handicap avec des troubles psychiques et 18 places pour des personnes porteuses de troubles du spectre autistique. Un SAMSAH intervient au domicile des personnes, ce n'est pas un établissement d'accueil, la notion « d'aller vers » est au centre de ce service.

Le service sera ouvert tous les jours hors jours fériés soit 354 jours par an. Une astreinte 24h/24 et 365j/365 sera mise en place afin d'assurer la sécurité des personnes accompagnées par le service. L'équipe pluridisciplinaire du SAMSAH proposera à chaque adulte en situation de handicap des accompagnements adaptés formalisés dans le projet personnalisé. Ces accompagnements favoriseront le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux ou professionnels et faciliteront l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Le service assistera ou accompagnera chaque personne pour tout ou partie des actes de la vie quotidienne et proposera un accompagnement social en milieu ouvert. Plus spécifiquement pour les personnes ayant une notification SAMSAH, le service proposera dans les proportions adaptées aux besoins de chaque personne, un accompagnement médical et paramédical en milieu ordinaire de vie pour faciliter l'accessibilité aux dispositifs de soin (prise de rendez-vous, accompagnement chez les praticiens) et pourra assurer le suivi quotidien de la prise des traitements. Ces missions impliqueront un service de proximité qui permettra la coordination des différents intervenants pour assurer une continuité du parcours de vie. Les professionnels interviendront aux domiciles, dans la cité ou bien dans les locaux du service.

Le SAMSAH sera donc rattaché à l'EAM la Garenne du Val mais les professionnels disposeront également de bureaux sur l'EAM (FAM) l'Olivaie situé à Jouy le Moutier. Cette double implantation sera cohérente car l'agglomération de Cergy et celle d'Argenteuil sont denses en population avec des besoins repérés. De plus, les futurs habitats inclusifs de HEVEA étant basés sur Cergy et des besoins en accompagnement SAMSAH étant déjà repérés, il est important de prévoir des interventions rapides sur ce territoire.

Les SAMSAH sont régis par le décret n°2005-223 du 11 mars 2005. Les SAMSAH, par rapport aux SAVS, complètent l'accompagnement social par une intervention dans le domaine du soin : l'équipe du SAMSAH comprend des professionnels du registre thérapeutique et coordonne des interventions de professionnels du soin extérieur au service. Les SAMSAH ne sont pas réservés aux situations de handicap les plus « lourdes » mais s'adressent à un public nécessitant des soins et/ou une coordination des soins, en particulier lorsque la continuité des soins s'avère délicate ou impossible du fait des difficultés de la personne accompagnée.

Le décret n°2009-322 complète la définition des missions attendues :

- Favoriser, quelle que soit la restriction de l'autonomie des personnes accompagnées, leur relation aux autres et l'expression de leurs choix et de leur consentement en développant toutes leurs possibilités de communication verbale, motrice ou sensorielle, avec le recours à une aide humaine et, si besoin, à une aide technique ;
- Développer les potentialités des personnes accompagnées par une stimulation adaptée tout au long de leur existence, maintenir leurs acquis et favoriser leur apprentissage et leur autonomie par des actions socio-éducatives adaptées en les accompagnant dans l'accomplissement de tous les actes de la vie quotidienne ;
- Favoriser la participation des personnes accompagnées à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées ;
- Porter une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique des personnes accompagnées ;
- Veiller au développement de la vie affective des personnes accompagnées et au maintien du lien avec leur famille ou leurs proches ;
- Garantir l'intimité des personnes accompagnées en leur préservant un espace de vie privatif ;
- Assurer un accompagnement médical coordonné des personnes accompagnées qui leur garantisse la qualité des soins ;

Pour réaliser ces missions, le service proposera un accompagnement personnalisé qui se décline comme suit :

- Une évaluation pour identifier les besoins et les capacités d'autonomie dans les domaines de la santé, de la vie sociale, du logement, de la vie quotidienne, de l'insertion professionnelle ;
- L'élaboration d'un projet personnalisé d'accompagnement détaillant l'aide à mettre en œuvre. Délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés ;
- La réalisation de ce projet grâce à un suivi médico-éducatif coordonnant les actions de différents intervenants et prenant en compte l'environnement social et familial ;
- Un apprentissage, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale ;
- Un soutien concret des relations avec l'environnement familial et social ;
- La mise en place de relais avec les partenaires du secteur afin de contribuer à l'insertion et l'épanouissement personnel (scolaire, universitaire et professionnelle) ou d'assurer la continuité du projet d'insertion en favorisant le maintien de cette insertion.

Le SAMSAH ouvrira en 2023 durant le premier trimestre.

Morgan AROUS Directeur des Foyers La Garenne du Val